

Vous êtes une entreprise
CHANGEMENT D'ADRESSE
Les organismes à prévenir
(en fonction de votre situation)

Pour simplifier vos démarches, il est conseillé d'utiliser le site <https://www.service-public.fr/>, dans la rubrique « Signaler son changement d'adresse en ligne ». * Ce site permet d'informer les organismes suivants : carte grise, caisses de retraites et de sécurité sociale, quelques fournisseurs d'énergie, France Travail, les services des impôts.

LES BASES

- ☐ Carte grise
- ☐ Établissements scolaires / crèche
- ☐ Employeurs / France Travail
- ☐ Carte de séjour (1 mois maximum)

FINANCES

- ☐ Banques
- ☐ Organismes de crédits
- ☐ Aides financières (Bourse, pension, etc.)

SANTÉ

- ☐ Organisme de sécurité sociale (CPAM / MSA)
- ☐ Mutuelle / prévoyance

SOCIAL

- ☐ Caisse(s) de retraite
- ☐ Caisse Allocations Familiales
- ☐ Caisse Nationale Chèque Emploi

ASSURANCE

- ☐ Automobile / responsabilité civile / habitation / retraite - vie
- ☐
- ☐

EQUIPEMENTS

- ☐ Téléphone / internet / télévision
- ☐ Électricité / gaz
- ☐ Eau / assainissement
- ☐ Ordures ménagères

FISCALITÉ

- ☐ Impôts

SERVICES

- ☐ Docteurs
- ☐ Avocats
- ☐ Contrats annuels : chauffagiste, etc.

ABONNEMENT

- ☐ Salle de sports / musique / etc.
- ☐ Journaux et magazines

EN LIGNE

- ☐ Site d'achats en ligne / de streaming
- ☐ Services de livraison

AUTRES

- ☐
- ☐

Au préalable, de vos démarches, pensez à vous munir de :

- **Votre numéro de sécurité sociale** (visible sur votre carte vitale, sur vos relevés de paiement et attestation de droits).
- **Votre numéro fiscal pour les personnes physiques** (visible sur la première page de votre déclaration de revenus ou dans le cadre « vos références » de votre dernier avis d'imposition).
- **Votre SIREN.**
- **Vos cartes grises** (démarche gratuite pour changement d'adresse jusqu'à la 3^{ème} demande, pour les véhicules immatriculés sous le format : AA-113-AA.) Date limite de déclaration : 1 mois à la date de réception du certificat d'adressage. A la suite de la démarche, vous recevrez une étiquette à coller sur votre carte grise.
- **Votre numéro d'identifiant France Travail Employeur** (visible sur vos courriers).

Contacts utiles :

*Guichet unique (INPI) :

☎ +33 (0)1 56 65 89 98

💻 via www.inpi.fr/contactez-nous

@ écrire à l'antenne de la Nouvelle

Aquitaine à nouvelleaquitaine@inpi.fr

✉ INPI Nouvelle-Aquitaine 1, Place Lainé - CS 11287, 33075 Bordeaux cedex

*Greffé du tribunal de commerce 87 :

☎ 05 55 34 60 75

💻 via

<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

✉ 23 Pl. Winston Churchill, 87000 Limoges

*ANTS (carte grise / permis de conduire) PRO

☎ 3400

💻 via <https://ants.gouv.fr/contactez-nous/personne-morale>

Deux options :

1-Utiliser votre compte ANTS particulier et désigner une personne habilitée pour la déclaration. Puis cliquer sur « commencer » et sélectionner « faire la démarche pour quelqu'un d'autre »

2- ou créer un compte pro dédié pour la démarche. Cliquer sur « Je n'ai pas encore de compte », puis sur « Je n'ai pas d'identifiant ANTS » et choisir je suis « une personne morale », enfin renseigner les informations demandées.

*Centre des finances publiques (87250)

☎ 05 55 76 00 78

@ écrire à sgc.bessines-sur-gartempe@dgfp.finances.gouv.fr

✉ 4 rue Jean Moulin, 87250 Bessines/Gartempe

Chambre des Métiers (CMA) 87

☎ 05 55 45 27 00

@ écrire à contact@cm-limoges.fr

✉ 12 avenue Garibaldi, 87000 Limoges

Chambre de Commerce et d'Industrie 87

☎ 05 55 45 15 15

@ emailinfo@limoges.cci.fr

✉ 16 place Jourdan - CS 60403, 87011 LIMOGES CEDEX

Chambre de l'agriculture 87

☎ 05 87 50 40.00

@ accueil@haute-vienne.chambagri.fr

✉ SAFRAN, 2 av Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL, 87017 LIMOGES Cedex 1

*France Travail secteur Bessines / Gartempe :

☎ 3949

💻 <https://www.francetravail.fr/candidat/>

✉ [4T Rue du Général du Arbellot, 87300 Bellac](mailto:4T.Rue.du.Général.du.Arbellot.87300.Bellac@francetravail.fr)

*L'assurance retraite – prévoyance

☎ 3960

💻 <https://www.lassuranceretraite.fr/>

✉ CARSAT, Centre-Ouest 29 Boulevard Vanteaux 87000, LIMOGES CEDEX

***Les contacts suivants sont donnés à titre informatif mais la démarche de changement d'adresse pour ces organismes se fait uniquement sur déclaration via le portail de l'INPI (Guichet unique).**